VILLE DE
CHOISY-LE-ROI
Centre Communal d'Action Sociale

2025/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 MARS 2025

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 17 mars à 18 heures 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Madame LORES Monique, Vice-Présidente.

ETAIENT PRÉSENTS :
Monsieur PANETTA Tonino - Monsieur DRUART Frédéric – Monsieur BOURVEN Julien – Madame FONTAINE Sabrina – Monsieur HUTIN Sébastien – Madame ROUSSEAU Mireya – Madame LOWINSKI Eva – Monsieur NORTIER Gilles – Madame CHENU Stéphanie

ETAIENT EXCUSÉS :
Madame COHEN Rachel – Madame DESPRES Catherine – Madame KALUZA Monique – Madame FALDI Hafida

ETAIENT REPRÉSENTÉS :
Monsieur BELHOUAS Salem

ETAIENT ABSENTS :
Madame WANDJI Caline – Madame HOUINSOU Alexia

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOGNE Mathieu

Membres composant le Conseil : 17 **en exercice : 17**

Présents : 10 ***Représentés : 1*** ***Excusés : 4*** ***Absents : 2***

Ont voté : Pour : 11 **Contre : 0** **Abstention : 0**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2025 BUDGET ANNEXE RESIDENCES AUTONOMIE

Madame la Vice-Présidente rappelle que comme chaque année, dans le cadre et parallèlement au vote du budget primitif du CCAS, il est nécessaire de voter le budget annexe Résidences autonomie.

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20250317-DELIB202506-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Ouï, l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025/01 du 27 janvier 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'élaboration du Budget Primitif 2025,

DÉLIBÈRE

Article 1er - Approuve le budget primitif 2025, budget annexe Résidences autonomie, chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, détaillé dans le document joint et arrêté comme suit :

EQUILIBRE BUDGETAIRE		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	24 716,00 €	24 716,00 €
	FONCTIONNEMENT	1 280 661,00 €	1 280 661,00 €
	TOTAL	**1 305 377,00 €**	**1 305 377,00 €**

Article 2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 17 mars 2025

Pour copie conforme
La Vice-Présidente

VILLE DE CHOISY-LE-ROI
Centre Communal d'Action Sociale
(Val-de-Marne)

Accusé de réception en préfecture
094-269401055-20250317-DELIB202506-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2025